

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



**MONITORING DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE
DU 18 OCTOBRE 2020**

RAPPORT SYNTHÈSE



Sommaire

| | |
|---|---|
| Introduction..... | 3 |
| Mission et Objectifs..... | 3 |
| 1. Contexte de l'élection présidentielle..... | 3 |
| 2. Violations alléguées des droits de l'Homme..... | 4 |
| 3. Constat général du déroulement des opérations..... | 5 |
| 4. Recommandations..... | 6 |

Introduction

1. Conformément à son mandat, l'Institution Nationale Indépendante des droits Humains (INIDH) a déployé du 15 au 21 octobre 2020 des missions dans les 7 Régions administratives et les 5 communes de la Zone spéciale de Conakry, à l'effet d'assurer le monitoring de l'élection présidentielle du 18 octobre 2020.
2. Le monitoring a été facilité par la collaboration de la CENI qui a mis à disposition un document d'accréditation et des badges d'observateurs.

Mission et objectifs

3. Il s'agissait pour les commissaires aux droits de l'Homme, le personnel administratif et les suppléants désignés d'observer :
 - Le respect des droits de l'Homme avant, pendant et après le scrutin ;
 - Le déroulement des opérations de vote ;
 - Les cas de discrimination, de violence et d'irrégularités lors du vote ;
 - Les cas de trouble à l'ordre public et la réaction des forces de l'ordre ;
 - Le comportement des démembrés de la CENI, les détenteurs d'autorité, des délégués des partis politiques lors des opérations du scrutin.
4. Le présent rapport synthèse évoque le contexte de l'élection présidentielle (1), les violations alléguées des droits humains (2), le constat général sur le déroulement(3) et s'achève sur les recommandations (4)

1. Contexte de l'élection présidentielle.

5. Le déploiement des missions de l'INIDH a été effectué dans un contexte mitigé, fait de psychose au vu des violences enregistrées lors des dernières élections du 22 mars 2020.
6. A la fin de la campagne électorale, dans la nuit du 15 au 16 octobre 2020, la nouvelle de l'attaque de deux camps militaires par des éléments armés sans doute appartenant à l'armée régulière ayant provoqué le meurtre, dans des conditions non encore élucidées du commandant du camp de *Samoreya* et de plusieurs de ses proches a suscité une vive émotion au sein des populations et renforcé la psychose de lendemains incertains et troublés. La nouvelle de l'entrée en scène à Kindia du très redoutable

groupement des forces spéciales a amplifié et installé la peur au sein de la population civile qui a constaté de surcroît le blocage de l'entrée de la ville de *Kaloum* dans la matinée du 16 octobre par un impressionnant dispositif de sécurité..

7. Curieusement les manifestations populaires organisées, sans violence par les coalitions menées par l'UFDG et le RPG-ARC-EN-CIEL respectivement les 15 et 16 octobre avaient laissé l'impression d'une paix des braves. Ces manifestations sans précédent ont mobilisé un grand nombre de militants et sympathisants et n'ont entraîné ni violence ni saccage.
8. Dans ces conditions mitigées, le risque omni présent de répétition des violations des droits humains en particulier du droit à la vie, de l'interdiction de la discrimination, du droit de propriété et du droit à la participation des citoyens planait sur la nation entière..
9. Les commissaires aux droits de l'Homme, dans le respect de leur serment ont donc bravé les risques inhérents à la fonction, pour vivre et rapporté en temps réel l'élection présidentielle et témoigner, devant l'histoire, la permanence des droits fondamentaux garantis par le pacte social renouvelé récemment.

2. Violations alléguées des droits humains

10. Outre le blocage de certains candidats ou de leurs représentants à l'entrée de certaines circonscriptions par des éléments incontrôlés, quelques violations de droits humains ont été constatées. Il en est ainsi de la banalisation des gestes barrières, y compris le port de masques dans plusieurs BV dans la quasi-totalité des circonscriptions électorales. Il en est de même de la présence d'hommes en tenues militaires et munis d'armes de guerre pour accomplir leur devoir civique créant ainsi la peur au sein de la population, par exemple dans la circonscription de Kindia, à *Sarakholeya* Mosquée II – Hangar, dans l'enceinte du groupe scolaire Général Lansana CONTE.
11. De même à Boké, l'INIDH a constaté la présence dans les centres de vote, de citoyens enrôlés dont les cartes n'ont pas été retrouvées. Il n'a pas été possible de savoir si les dites cartes n'ont pas été imprimées ou distribuées aux ayant droits.

12. A Faranah, faute de correction, le fameux Bureau de vote *mobile* Sayon 3 pourtant signalé lors du double scrutin persiste toujours dans l'irrégularité et, s'est déplacé sur plus de 5 km pour recueillir des votes au village de *Gbènkoro* avant de venir s'installer au centre-ville. Il y a manifestement là, un problème de rapprochement des Bureaux de vote des électeurs. D'ailleurs le BV N°4 de *Bourouma* a été confronté à la même difficulté avant que les partis politiques en lice ne conviennent que chacun aille chercher ses électeurs dans des véhicules pour les amener au bureau de vote. De même à *Tonkolonko 2*, camps militaire, place publique BV 1.4, les commissaires de l'INIDH ont dû intervenir pour arracher un délégué de parti (qui prenait sans cesse des photos) des griffes d'électeurs déterminés à le lyncher. L'USSEL, en toute responsabilité, a assuré la sécurité dudit délégué qui a été libéré in fine.

13. Le 19 septembre au soir, les démons de la violence se sont réveillés avec des échauffourées entre les militants de l'UFDG dont le candidat s'est auto proclamé vainqueur de l'élection et les forces de l'ordre.

14. Devant les déclarations partisans et l'escalade de la violence, L'INIDH invite à dédramatiser et rappelle à tous que la CENI est seule compétente pour organiser, superviser et proclamer les résultats provisoires de l'élection présidentielle. Le pays doit et peut éviter la violence dont les conséquences sont imprévisibles.

3. Constat général du déroulement des opérations

15. Sur la foi des informations recueillies directement par les commissaires aux droits de l'Homme, l'INIDH est en mesure d'affirmer qu'en dehors d'irrégularités résiduelles à l'image de celles notées au paragraphe 12 de ce rapport, l'élection présidentielle s'est déroulée dans l'ensemble et pour l'essentiel, sans violence et dans le respect de la liberté, la transparence ainsi que des principes et valeurs démocratiques sur toute l'étendue du territoire national.

16. L'INIDH note avec satisfaction une plus grande prise en compte du genre dans la composition des BV et parmi les délégués des partis politiques. Ce constat fait dans certaines circonscriptions doit être vivement encouragé.

17. Ce résultat d'un scrutin démocratique et apaisé, nous le devons au génie propre du peuple de Guinée, aux appels à la retenue des religieux, aux consignes de la notabilité, au sens de la responsabilité des élites, à l'implication de la société civile et à la maturité de notre intelligence

collective devant les événements historiques. Cette ligne de conduite doit être, à tout prix, maintenue et suivie par tous et par chacun.

4. Recommandations

18. En attendant la fin des opérations de centralisation et la proclamation des résultats, l'INIDH recommande :

Au Gouvernement

- D'assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que l'ordre public dans le respect des droits humains, des lois de la République et des standards internationaux.

A la CENI :

- De proclamer les résultats provisoires de l'élection présidentielle dans les délais constitutionnels conformément à son engagement.

Aux partis politiques et aux candidats :

- D'éviter l'apologie de la violence en donnant des consignes claires de non-violence aux militants ;
- d'éviter des initiatives illégales de proclamation partisane des résultats de l'élection ;
- d'attendre et respecter les résultats publiés par les instances compétentes et en cas de désaccord de suivre les voies de recours disponibles et accessibles.

Aux chefs religieux et aux notabilités :

- De continuer à prêcher la consigne de non-violence, le message de paix, de quiétude et de solidarité.

A la Population :

- D'éviter : les attroupements aux abords de la voie publique, la provocation, la violence, le repli communautaire, les destructions de biens publics et privés ;
- de Respecter l'autorité de l'Etat
Vive la République de Guinée ! Vive la démocratie !

Pour l'INIDH, le Président
Pr Alia DIABY